

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal  
du Lundi 23 septembre 2013**

Date de convocation : 16/09/2013

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, BARDY, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, DUCLOUT, LABUSSIÈRE, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, PIALAT, GEFFRE, HITIER, LINTHOUT, Mme GAILLOT

Pouvoirs : M. PIALAT Jean-Claude J à M. GUENON Michel  
M. GEFFRE Bruno à Mme DUCLOUT Véronique

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire : Mme DUVAL

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :

- Complexe Jacques TATI

### **P.P.R.I**

Présentation par M. PEROT de la DDT des caractéristiques d'un PPRI (Plan de prévention des Risques d'Inondation). Le conseil municipal est favorable à ce que Chalais dispose d'un tel document.

### **PERSONNEL**

Info sur arrêt de travail et la problématique des remplacements.

### **COMPTABILITE/TRAVAUX**

Décision d'effectuer un transfert de 20 000€ sur la section investissement selon les écritures suivantes :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2188 op 194	Armoire frigo école maternelle	2 000 €	
2313 op 266	Toiture église Sainte Marie	2 100 €	
2313 op 270	Fenêtres logement rte de Périgueux	9 800 €	
2313 op 284	Main courante « espace Chapelle »	1 100 €	
2313 op 287	WC public rue de la Tude	5 000 €	
2315 op 272	Aménagement route Angoulême	- 20 000€	

Concernant les travaux de l'église Ste- Marie l'association pour la Sauvegarde de l'église Ste-Marie propose de financer 50 % de cette dépense.

### **PRESBYTERE**

Information complémentaire sur l'avancée du dossier

### **MAISON DE SANTE**

La Préfecture de la Charente par courrier en date du 5 septembre 2013 précise qu'une enquête publique préalable est nécessaire pour permettre l'aliénation à la communauté de communes d'une partie de la place du champ de foire dans le but de construire une maison de santé. En effet, la place du champ de foire est considérée comme une dépendance de la voie communale et dans la mesure où la partie de la place publique cédée à la communauté de communes perd son affectation initiale, l'enquête publique préalable à la décision de déclassement est donc requise.

### **LOCATION RESILIATION BAIL : 5 IMPASSE J. BLANC**

Par courrier en date du 26 Août 2013, Mlle DROUILLAT Céline demande la résiliation de son bail au 30 septembre 2013. Accord à l'unanimité.

Vu la délibération 96/2013 concernant le projet d'aménagement du centre socioculturel dans les locaux rue Pascaud Chocqueur et considérant le caractère d'intérêt général des missions du Centre Socioculturel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition gratuitement les locaux Rue Pascaud Chocqueur qu'ils occuperont vraisemblablement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Accord à l'unanimité

### **VENTE**

Considérant le montant des réparations pour le véhicule Fiat Panda de la commune et vu la valeur du véhicule décision de céder gratuitement le véhicule pour destruction au garage SARL Feuillet Auto

Vu l'annonce pour la vente du bungalow situé à côté du théâtre place André Mousset et la remise en état du terrain, Vu l'offre de Monsieur Jaubert Jean-Louis à 200 €, accord à l'unanimité.

### **SUBVENTION**

Vu la demande de l'ASCAC, décision à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € en soutien à l'association ASCAC pour l'organisation du jumping 2013.

DIT par ailleurs que la municipalité souhaite être très précisément informée des dispositions prises pour revenir à un équilibre financier lors des prochaines manifestations.

#### **DPU**

Information sur la préemption qui a été faite lors du conseil municipal de janvier sur le bien de Monsieur Vignaud. Il est convenu qu'une réunion soit programmée pour trouver une issue si possible à ce dossier.

#### **INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE**

<b>DECISION N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT/OBSERVATION</b>
19/2013	28 août 2013	PROGRAMME VOIRIE TROTTOIRS 2013 – AVENANT N°2	MONTANT EN MOINS VALUE 137.46 € HT POUR LA TRANCHE FERME ET 10 204.42 € HT POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

Le Maire

*Jean-Claude MAURY*